



CONTROLLER ET EVALUER : COMMENT L'EDUCATION THERAPEUTIQUE INTERROGE T ELLE CES DEUX CONCEPTS ?

**Texte issu de la communication donnée dans le cadre de la session :
éducation thérapeutique du patient : Prévoir et s'adapter
13^{ème} Congrès de pneumologie de langue française
Lyon - 19 février 2009**

Rémi Gagnayre

*Laboratoire de Pédagogie de la Santé EA 3412 Université Paris 13-Bobigny
Président de l'IPCEM*

Référence à rappeler : Rémi Gagnayre, Contrôler et évaluer, comment l'éducation thérapeutique interroge t elle ces deux concepts ?, [en ligne], mars 2009, <http://www.ipcem.org>

En pédagogie, il est fréquent d'opposer le sens et l'intention des mots contrôle et évaluation alors que l'histoire même de leur définition est relativement différente. Comme nous le verrons plus loin la transposition du mot contrôle à l'apprentissage humain a conduit à une opposition quasi-idéologique avec l'évaluation.

Il convient donc de clarifier l'intention qui anime ces mots et les représentations qu'ils appellent.

En effet, s'intéresser à ces deux mots, c'est permettre de mieux les caractériser et de faire l'hypothèse qu'il est possible de dépasser leur opposition actuelle pour entrevoir dans le champ de l'éducation thérapeutique des utilisations complémentaires dont découleraient de nouveaux apprentissages pour le patient.

Pour cela, dans une première partie, nous retracerons l'histoire des deux mots. Il ne s'agit pas de faire œuvre d'étymologie, nous n'en avons pas la compétence mais de rappeler brièvement leur sens qui nous servira dans la deuxième partie de notre exposé. Cette deuxième partie devrait nous conduire à les caractériser au regard des finalités générales de l'éducation et de la formation. Puis sur la base de ces caractéristiques, nous transposerons ces deux mots dans le champ de l'éducation thérapeutique. Il s'agira alors de les situer par rapport à ce que l'on a coutume d'appeler la gestion par le patient de sa maladie et de son traitement, et de les rapporter à un autre type de contrôle, le contrôle biologique ou physiologique.

Une courte histoire étymologique du contrôle et de l'évaluation

A l'origine, jusqu'au début du XIV^{ème} siècle, le contrôle est un registre double qu'on tient pour la vérification d'un autre. Ce registre double était particulièrement utilisé pour les expéditions de conformité des actes de finances et de justice. Il s'agissait d'une vérification hautement administrative. Dans le langage politique et administratif, le contrôle était opposé à

l'action. Un principe a longtemps prévalu que ces deux fonctions devaient être séparées. Le contrôle est avant tout un constat qui ne couvre pas la décision qui pourrait en découler. Celle-ci relève d'une autre action qui est confiée à d'autres personnes. Cette distinction est importante. Elle restera valable jusqu'au XVI^e siècle.

Mais les mots sont comme les pays qui les créent, ils exercent une influence. Dès le milieu du XIX^e siècle, le mot anglais *control* est employé à propos de la vérification du bon fonctionnement d'un appareil. D'un usage administratif, le terme est employé dans le domaine technique.

Le pragmatisme de cette nation y inclut progressivement le sens d'avoir sous sa surveillance (1895) et « être en mesure de déclencher, d'arrêter et de régler un phénomène, un processus ». La séparation entre le contrôle et l'action qui était de mise n'est plus. Le contrôle intègre une action et donc une prise de décision. La montée en puissance de l'individualisme favorise l'émergence d'un autre sens qui apparaît au début du XX^e siècle. A la puissance de la machine vient en miroir la puissance de son concepteur. Si dès 1662, dans certains textes de Pascal par exemple, le sens de « maîtriser, dominer » apparaît, l'anglais donne à *control* le sens de « la maîtrise de quelque chose » et par conséquent, la « maîtrise de soi-même ». C'est le fameux *self-control* qui passe dans l'usage courant dès 1883 où critiqué, il subit la rivalité du mot sang-froid. Le début du XX^e siècle consacre définitivement la traduction de *self-control* en se contrôler (1910) et contrôler ses nerfs en 1915.

Il y a donc au début du XX^e siècle une acception du terme contrôle comme une possibilité de se surveiller, de se vérifier ; c'est-à-dire qu'une personne est capable de se rapporter à un registre individuel, à un double fonctionnel et cette possibilité enjoindrait d'agir si la personne constate qu'elle ne correspond pas à ce qu'il doit être.

L'évaluation est l'action d'évaluer. Celle-ci est nécessaire lorsque « le peu d'uniformité dans les mesures met continuellement dans la nécessité de faire des évaluations c'est-à-dire des estimations d'une valeur, d'un prix ». Evaluer, c'est conférer de la valeur et par conséquent, évaluer, c'est fondamentalement porter un jugement de valeur. Cette définition qui date approximativement du XIV^e siècle restera identique jusqu'à nos jours.

Apparemment les deux mots ont des sens différents et ne devraient pas être référés mutuellement.

Le contrôle appelle à comparer un fonctionnement ou un état à un attendu considéré comme ce qui doit être. C'est la conformité ; tandis que l'évaluation appelle à expliciter une comparaison à partir de ce que l'on connaît pour fonder la valeur du fonctionnement, de l'état en question.

Le contrôle opérerait une mesure de comparaison sans recul parce que s'appuyant sur deux certitudes : sa mesure et ce qui doit être. Le contrôle appelle vérification sans remise en question du référent. Par contre, il remet systématiquement en question le référé. D'où contrôler, c'est poser la référence d'un attendu social et interroger systématiquement la personne sur ses écarts.

L'évaluation renverrait quant à elle deux incertitudes : le manque de fiabilité voire l'impossibilité de la mesure de ce qui est et le rapport à ce qui devrait être. Elle appelle à une

comparaison dont les référents et les référés sont systématiquement discutés. L'évaluation convoque la négociation.

Ces caractéristiques générales trouvent leur approfondissement lorsque le contrôle et l'évaluation sont utilisés dans le champ de l'éducation et de la formation et donc au regard d'une activité humaine aussi complexe que l'apprentissage.

Le contrôle et l'évaluation dans le champ de l'éducation et de la formation en général

Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle et à part de magiques exceptions dues à des précurseurs comme Jan Amos Comenius, Johann Heinrich Pestalozzi, pour n'en citer que deux, l'école est le lieu de l'obéissance à la conformité. Gérard de Vecchi parle de pédagogie de la psalmodie. Le contrôle exerce le moyen par lequel il est vérifié que l'enfant correspond aux attentes de la société.

C'est en partie aux tenants de l'éducation nouvelle que l'on doit l'opposition entre contrôle et évaluation. Ces derniers ont fondé leurs principes pédagogiques sur l'émancipation de l'individu et la mise en valeur de l'effort fourni. Ils considèrent que l'enseignant est un passeur entre des contenus, des savoirs que l'enfant se doit d'acquérir par son expérience et sa potentialité d'apprentissage.

Les méthodes pédagogiques basées sur la découverte, sur la recherche par l'enfant (pensons à Célestin Freinet), permettent des réalisations qui n'appellent pas nécessairement à des comparaisons à des normes établies. D'une certaine manière les réalisations de l'enfant sont. L'émancipation de l'enfant était une valeur importante de son éducation ; toute pédagogie doit s'appuyer sur sa personnalité. Sa créativité est considérée comme fondamentale. Si ces réalisations devaient être comparées, c'était par rapport à la production antérieure de l'enfant et non par rapport à une référence. Pour les tenants de cette approche pédagogique, le contrôle n'a donc pas sa place puisqu'il ne s'agit pas de référer à un attendu social mais au propre parcours de l'enfant.

Cette critique du contrôle s'est vue renforcée lorsque des analyses du système scolaire ont montré la toute puissance de l'école en terme de modelage de l'enfant aux attentes de la société : une école-usine favorisant la répétition du modèle social conduisant certains à préconiser une société sans école.

Le contrôle entendu comme une vérification d'une production conforme à celle de l'enseignant et par son intermédiaire conforme à la communauté sociale ne pouvait être que critiqué voire refusé. Il le fallait pour certains enseignants car l'école se devait de résister à un processus de réplique et de conformité sans sens. Le contrôle social devait rester dehors de l'enceinte de l'école pour laisser l'émancipation advenir...

Cette critique du contrôle scolaire s'est vue formalisée assez tardivement dans les années 80.

Jean-Marie Barbier énonçait déjà en 1985 qu'il y a un contrôle chaque fois que l'on se trouve en présence d'opérations n'ayant apparemment comme résultats que de produire des informations sur le fonctionnement concret d'une activité de formation. D'une certaine manière, on retrouve le principe administratif qui sépare le contrôle de l'action. Pour le même auteur, il y a évaluation chaque fois que l'on se trouve en présence d'opérations ayant pour résultats la production d'un jugement de valeur sur une activité de formation.

Une nouvelle fois, on attribue au contrôle cette caractéristique d'éviter toute interférence de l'homme. Tandis que l'évaluation l'appelle par nécessité comme un caractère inhérent, une variable attendue du processus évaluatif.

C'est probablement Jacques Ardoino et Guy Berger (1989) qui ont le plus marqué, en France, la différence notable entre le contrôle et l'évaluation dans un texte au titre sans ambiguïté : « Evaluer n'est pas contrôler ». Pour ces auteurs, contrôler consiste à mesurer l'écart et les variations entre un référé et un référant constant, c'est-à-dire pour ces auteurs, immuable puisqu'il sert d'étalon permanent.

Au contraire, toujours selon Jacques Ardoino et Guy Berger, l'évaluation en ce qu'elle pose la question du sens du référé, consiste essentiellement à produire, à construire, à créer ce référé en même temps qu'on s'y rapporte. C'est le fameux référé/référé où la production à un moment donnée d'une personne devient quelques temps après la référence. Pour ces auteurs, l'évaluation représente un travail d'imagination, sinon de l'imaginaire puisqu'il faut inventer et construire des référents qui ne sont pas donnés a priori...

Dans cette perspective, puisque l'individu est l'objet d'un jugement, il est important qu'il en devienne le sujet. Il devient donc important pour ces auteurs que le sujet puisse s'évaluer. Cette entreprise va de pair avec la reconnaissance de l'autre dans sa compétence à proposer sa propre valeur à ce qu'il est, ce qu'il ressent, ce qu'il fait. Cependant, cette pratique est rapidement entachée sous couvert d'un individualisme émancipateur d'une attente sociale dans laquelle s'évaluer devient une norme ; on attend de celui qui s'évalue, qu'il fournisse le même jugement de valeur que l'évaluateur. Une fois de plus, ce qui intéresse la société, c'est l'écart entre la production obtenue par celui qui s'évalue et la production obtenue par l'évaluateur renvoyant le processus par lequel la personne s'évalue au second rang.

Ainsi sous couvert d'évaluation, des contrôles s'immiscent, s'opèrent conduisant l'apprenant à être contrôlé là où il pense s'évaluer. Seul le jugement sur l'écart est important.

Certains auteurs ont signalé les conditions pour qu'une évaluation soit finalement un contrôle. Il suffit tout simplement ; qu'il y ait un attendu, que le jugement que l'on porte n'appelle à aucun critère, à aucune norme explicite et que la décision échappe à celui qui est évalué.

Devant cette déviance, des auteurs préconisent l'auto-évaluation que nous qualifierions de pleine et entière. Cela signifie que conscients de l'omniprésence du contrôle, ils considèrent qu'il est possible de soutenir l'acquisition d'une compétence d'auto-évaluation dont les résultats n'appartiennent qu'à son auteur et qui échapperait alors à toute comparaison issue du contrôle.

En guise de conclusion de cette deuxième partie, la distinction entre le contrôle et l'évaluation dans le champ général de l'éducation et de la formation pourrait s'établir selon les caractéristiques suivantes :

- Le contrôle n'appelle pas d'explicitation de ce sur quoi il fonde ou non la conformité.
- Le contrôle poserait une norme référente dont la caractéristique principale serait d'être peu ou pas discutée.
- Le contrôle infère que son administration justifie la nécessité de conformité.
- Plus le contrôle limite l'intervention humaine plus il est opérant.

- Plus l'individu est peu ou prou conscient d'être l'objet d'un contrôle plus le contrôle atteint sa qualité optimale.

De cette manière, le contrôle n'appelle pas l'autre à résister. C'est-à-dire que l'absence d'explicitation des référents ne permet pas à celui qui est l'objet du contrôle de s'opposer sur les fondements même du jugement. Le contrôle convoque l'autre à se soumettre et par ce jeu subtil le conduit au stade dit de « servuction », c'est-à-dire à intérioriser la norme de telle manière à orienter sa pensée vers l'écart et non plus sur la pertinence du référent qui fonde l'écart.

Ainsi, le contrôle par définition n'appelle pas au jugement de valeur. La norme de comparaison qui l'anime est automatisée et évite d'appeler une conscience régulatrice. Le contrôle agit pour lui-même indifférents au contexte, c'est-à-dire à l'influence de caractéristiques du moment. Le contrôle est permanent.

L'évaluation appelle au contraire une explicitation de nombreux processus là où le contrôle les ramasse, jusqu'à les rendre inconscients, jusqu'à les automatiser pour ne faire qu'un tout sans appel.

L'évaluation parce qu'elle rend compte de la difficulté de mesurer et de fonder la norme de comparaison, vise au contraire à expliciter les critères sur lesquels se fonde un jugement de valeur. Elle encourage à argumenter le jugement au regard des critères et à justifier la décision qui découle.

L'évaluation appelle à une création du jugement dans l'instant selon des temps choisis entre les personnes. L'évaluation pose une norme de création dont la caractéristique serait d'être toujours négociée. En ce sens, elle laisse place à une co-évaluation.

De part ces caractéristiques, l'évaluation fonderait une éthique de l'instant et de la réciprocité.

Transposons maintenant le contrôle et l'évaluation et leurs caractéristiques dans le champ de l'éducation thérapeutique. L'originalité de ce champ est d'utiliser ces mots pour l'état de santé d'une personne et de les rapporter à un autre type de contrôle : le contrôle biologique ou physiologique. Rappelons notre hypothèse : les caractéristiques subtiles du contrôle biologique peuvent conduire alors à extraire de nouvelles caractéristiques qui pourraient permettre de questionner de nouveaux apprentissages du patient.

Le contrôle et l'évaluation dans le champ de l'éducation thérapeutique

Au vu de ce que nous avons décrit précédemment, pour envisager le contrôle du point de vue du patient, celui-ci devrait réaliser plusieurs actions :

- intérioriser une référence qui devrait être relativement stable
- mesurer un écart à cette référence ;
- constater quasi-automatiquement sa conformité ou non
- agir en conséquence, c'est-à-dire « être en mesure de déclencher, d'arrêter et de régler un phénomène, un processus », être en surveillance...

Pour être optimal, le contrôle requerrait chez le patient une propension paradoxale à s'oublier pour pouvoir comparer une partie de son état de santé. Il s'agit pour lui de se

rapporter lui-même à des référents internes et intimes qui par la performance de la mesure conduiraient à des décisions sans conscience, ni émotion.

C'est ainsi que la lecture des résultats d'une feuille d'examen appelle chez le patient au constat d'être dans l'écart autorisé ou être à l'écart. Comme une intériorisation de référents, la lecture des résultats conduit à prendre un seul type de décision : appeler le médecin ou attendre. Se contrôler, c'est se plier à la nécessité de constater l'écart ou non et d'en référer au médecin. Se contrôler pour le patient, c'est être au service du médecin pour lui apporter des informations nécessaires à ses décisions.

Pour contrôler son état de santé et finalement se contrôler, il est nécessaire d'avoir à disposition un instrument de mesure aux qualités incontestables : validité, fiabilité et reproductibilité. Cet instrument doit fournir des résultats en toute confiance.

En l'absence d'un instrument de mesure de la santé globale, des instruments réduisant drastiquement la mesure de cet état sont utilisés. De ce fait, le contrôle agit sur la dimension de la santé accessible à la mesure qui évite toute intervention du patient, c'est-à-dire les dimensions biologique et physiologique.

Deux possibilités alors se présentent. L'instrument de mesure est conçu pour signaler un écart et pouvoir déclencher une procédure d'alerte et d'interruption qui échappe au patient mais dont il est le bénéficiaire. Cette conception s'inscrit dans une recherche d'efficacité puisqu'on évite que l'interprétation du patient. Dans ce cas, la technologie substitue la conscience du patient et prolonge l'intention du soignant. Le policier sanitaire du XVIII^e siècle, ressurgit sous la forme d'un agent du bio-pouvoir bienveillant.

Dans une deuxième possibilité, l'instrument de mesure apporte une information qui témoigne d'un écart. Cependant l'outil ne déclenche pas une action. Le patient doit prendre place dans le processus du contrôle. Il est nécessaire qu'il devienne le contrôle sans conscience qui le conduit alors à réaliser une action sans pensée. Le patient n'est pas appelé à se poser de question devant l'écart ou non à la conformité, il agit. Pour ce faire, il y est préparé soit par une relation de bienveillance paternaliste misant sur la totale confiance, soit par un conditionnement opérant. Mais de fait, le patient est téléguidé dans son action.

Cette option est fonctionnelle parfois. Elle suppose que plusieurs conditions soient réunies :

- que ce qui est mesuré soit une variable significative de ce que le patient estime être révélateur de son état de santé ; à la fiabilité de la mesure correspond la croyance du patient que ce qui est mesuré est son état
- que cette mesure n'appelle pas à un jugement de valeur dans un contexte donné , c'est-à-dire à une interprétation,
- Enfin, que pour la mesure soit réalisée et constatée, l'émotion du patient, son irrationalité n'interviennent pas.

Il semble donc que ces quelques conditions conduisent raisonnablement à situer le patient dans la sphère de l'évaluation.

En effet, le résultat du contrôle dépend le plus souvent de la volonté du patient de se mesurer soi-même ; que ce résultat soit comparé en fonction d'une valeur que lui attribue le patient selon son expérience et le contexte dans lequel il est produit... Que le patient fasse usage du résultat...

Il serait donc plus rigoureux de substituer tout ou une partie de l'action du patient qui se contrôle par le patient s'évalue.

Mais alors comment éviter que l'action de s'évaluer soit une autre forme d'un contrôle médical et donc social.

La réponse vient peut-être par l'utilisation que l'on peut faire du mot auto-évaluation. C'est peut-être dans cette posture que nous pouvons trouver une forme acceptable de conscience régulatrice d'un processus biologique ou physiologique dés-automatisé.

L'auto-évaluation renvoie au soi-même et dans ce cas à la dimension subjective dont on connaît les limites dès lorsqu'elle n'est pas questionnée par une tierce personne mais également dont on connaît la puissance à fonder une part du vrai.

S'auto-évaluer, c'est apprécier ce qui vaut à un moment donné, moment jugé lui-même opportun par le patient. C'est également déclarer que substituer une fonction biologique automatisée par un processus cognitif et émotionnel conscient autorise des écarts ; des prises de risque ; des valeurs autres.

Dans cette perspective, le terme d'auto-contrôle utilisé pour qualifier des appareils ne serait-il pas impropre? Ne pourrait-il pas être qualifié d'appareil d'auto-évaluation dans la mesure où toute la procédure est finalement conscientisée : volonté d'utiliser l'appareil, attente du résultat. Et même si le rapport référent/référé ne peut être discutée puisqu'il est le fruit d'une mesure scientifiquement fiable même si peut se poser la question du caractère irréprochable de la réalisation de la technique, c'est bien par l'usage du résultat que le patient se situe dans l'auto-évaluation.

Cela signifierait-il que le contrôle n'aurait plus sa place ?

Tentons alors de caractériser pour finir le mot contrôle biologique ou contrôle physiologique. Montrons-en certains avantages.

Par son principe d'automatisme, le contrôle biologique ou physiologique libère l'attention ; économise l'énergie, sécurise l'action. Il favorise alors l'exécution d'activités relevant de fonctions supérieures cognitives qui nécessitent une concentration supérieure. Ou autrement dit les automatismes réduisent l'effort volontaire.

D'où une perspective que l'auto-contrôle libèrerait la conscience créative là où l'auto-évaluation nécessite une pensée sur le processus.

En effet, la gestion d'une maladie chronique par le patient ne peut reposer sur son processus permanent de conscientisation et d'explicitation. Or, l'éducation thérapeutique vise, entre autre chose, à mobiliser chez le patient ses fonctions cognitives sur les aspects biologiques, physiologiques. Comment alors concilier l'impossible évaluation permanente et la nécessaire régulation consciente. Cette question ne nous conduit-elle pas à soutenir la recherche d'états mentaux proches de ce que l'on pourrait qualifier de vigilance sur des signes vitaux permettant en même temps de centrer des activités cognitives supérieures sur le vivre sa vie.

Cette vigilance ainsi qualifiée s'approcherait des caractéristiques de l'auto-contrôle : repérages des signes infra cliniques comme le font les patients sentinelles, attention sur des intuitions sensorielles, reconnaissance fines de situations contextualisées sans nécessairement une conscience marquée.

Pour favoriser cet état de vigilance et donc cet auto-contrôle, il semblerait nécessaire de soutenir le processus d'auto-évaluation. Par des techniques d'explicitation à priori et à posteriori d'évènements, il s'agirait de rendre conscient des processus cognitifs, sensoriels, émotionnels mis en œuvre par les patients. Des scripts et des schémas cognitifs s'organiseraient et donneraient matière aux schèmes de l'auto-contrôle.

Pour soutenir ces processus aussi intimes, l'auto-évaluation et l'auto-contrôle ne peuvent pas être laissés seuls au patient. Ils nécessitent nécessairement une régulation par un soignant qui apporte en plus de son questionnement, des informations nécessaires à l'élaboration de schèmes d'auto-évaluation et d'auto-contrôle complexes. C'est peut-être là un des buts de l'éducation thérapeutique du patient.

Le titre général de la séance qui nous réunit est « prévoir et adapter ». Il est possible de proposer en dernier lieu un lien qui nécessiterait un approfondissement.

Si nous nous reportons sur le développement précédent, nous pourrions dire que prévoir appelle à évaluer ce qui peut advenir car prévoir convoque l'anticipation. Mais il s'agit également de s'auto-évaluer car évaluer ce qui peut advenir nécessite de le rapporter à ce que je suis dans l'instant présent. Cela nécessite alors à faire appel à des mesures sages. Mais cela n'est pas encore suffisant.

Prévoir, d'une certaine manière c'est s'auto-contrôler. Plus nous nous rapprochons de l'instant prévu, plus le contexte prend le pas sur notre conscience, plus le goût de vivre l'instant même dépasse notre propre rationalité.

Prévoir, cela nécessite alors de faire confiance à sa vigilance ; c'est faire confiance en son double registre.

Bibliographie d'appui

- Ardoino J., Berger G. D'une évaluation en miettes à une évaluation en actes, Le cas des universités, Ed. Matrice-ANDSHA, 1989
Barbier J.M. L'évaluation en formation, Puf-Pédagogie d'aujourd'hui, 1985
Dagognet F. Réflexions sur la mesure, Encre Marine, mai 2000
De Vecchi G., Aider les élèves à apprendre, Hachette-Education, 2004
Le Robert – Dictionnaire historique de la langue française, Mars 2000 Tome 1
Le Littré, Ed.Garnier, 2007 Vol 4 et 7
Illich I. Une société sans école, Seuil, 1971